

la margarine: il n'en est pas question, non plus, dans la loi des produits laitiers du Canada adoptée l'an dernier. La deuxième lecture du bill pourrait soulever, en passant, la question de la margarine, mais la portée de la mesure dont je parle débordé largement le sujet de la margarine.

Je voudrais pouvoir dissiper toute méprise possible au sujet du projet de loi qui a subi hier la première lecture. Le fait est que la loi sur les produits laitiers du Canada (adoptée tout à la fin de la première session de l'an dernier) autorise le gouverneur en conseil à interdire tout commerce interprovincial de produits laitiers, y compris la margarine. La nouvelle mesure vise cette interdiction. Si le Gouvernement peut empêcher le commerce interprovincial à l'égard d'une catégorie de marchandises, il peut étendre ce pouvoir à tous les produits, violant ainsi, sinon la lettre, du moins l'esprit d'un des principes de base de la confédération, principe inscrit à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique: la liberté du commerce entre les provinces. C'est pour mettre obstacle à toute violation de ce principe que j'ai présenté, hier, le bill B.

## FEU LES SÉNATEURS AYLESWORTH ET BOURQUE

### HOMMAGES À LEUR MÉMOIRE

**L'honorable Wishart McL. Robertson:** Honorables sénateurs, je suis chargé du douloureux devoir de vous annoncer officiellement le décès de deux de nos aînés, qui nous ont quittés depuis la dernière session. L'honorable sir Allen Bristol Aylesworth, C. R., chevalier commandeur de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges, le doyen d'âge de cette illustre assemblée, est mort chez lui, à Toronto, le 13 février; l'honorable Thomas-J. Bourque (qui était le doyen du Sénat, du point de vue de l'ancienneté) est décédé à son domicile de Richibouctou (Nouveau-Brunswick), le 16 février.

Le sénateur Aylesworth est né en 1854, dans une famille de loyalistes de l'Empire-Uni. Éduqué à l'Université de Toronto, il y obtint son diplôme de M. A. en 1875. Au moment de sa mort, il était le plus ancien des diplômés survivants de cette Université. Appelé au barreau de l'Ontario en 1878, il devenait conseiller de la Reine pour la province, en 1889, et pour le Dominion du Canada en 1890. Il fut membre du Conseil du barreau de la *Law Society of Upper Canada* sans interruption de 1891 jusqu'à son décès; il exerça les fonctions de légiste auprès de la même firme de Toronto pendant un demi-siècle jusqu'à sa

retraite en 1924. Au moment de sa mort, il était le doyen du conseil privé de la Reine pour le Canada.

C'est en 1903 que sir Allen s'engagea dans une carrière distinguée de service public, et qu'on le nomma commissaire de Sa Majesté, chargé de la délimitation de la frontière de l'Alaska. Il fut le représentant du Canada et de la Grande-Bretagne auprès du tribunal de la Haye, en 1910, dans la question d'arbitrage des pêcheries; en 1911 on le délégua à Washington, pour débattre la décision du tribunal de La Haye. En janvier de la même année, on le créa chevalier commandeur de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges en récompense des services qu'il avait rendus à l'égard de l'arbitrage des pêcheries.

En 1905, le sénateur Aylesworth fut élu député d'York-Nord. En octobre de la même année, il devint ministre des Postes et du Travail dans le cabinet Laurier et ministre de la Justice, en juin 1906. On l'élut de nouveau au cours des élections générales de 1908; mais, en 1911, il ne se présenta pas, à cause d'infirmités croissantes. Le 11 janvier 1923, sir Allen fut nommé à la Chambre haute, en qualité de représentant de la division sénatoriale d'York-Nord.

Au cours des trois premières années que je passai au Sénat, je vis que sir Allen, en dépit d'un grave handicap de surdité, faisant preuve d'un don surprenant, qui lui permettait de se tenir au courant de tout problème important débattu dans cette assemblée. Il suivait avec régularité les séances du Sénat et des divers comités et portait un intérêt profond à toutes les questions à l'étude. Il va sans dire, vu sa longue expérience et ses grands talents, qu'on examinait avec beaucoup d'attention et de respect toutes ses opinions. Il est vrai qu'en ces deux dernières années, son infirmité l'empêchait d'assister régulièrement à nos séances; mais malgré tout nous garderons pendant longtemps le souvenir d'un homme qui fut l'un des plus capables et des plus distingués de tous nos collègues.

D'ascendance acadienne, le sénateur Bourque naquit en 1864, à Memramcook (N.-B.). Ce fut le dernier de nos collègues qui naquirent avant la confédération. Ayant fait ses études à l'Université Saint-Joseph, comté de Westmorland (N.-B.), il exerçait la médecine et la chirurgie à Richibouctou (N.-B.) depuis 1889.

Notre défunt collègue fut élu pour la première fois à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1903 et y fut réélu quatre ans plus tard. Appelé au Sénat en 1917, il a été pendant quelques années le doyen du point de vue de l'ancienneté, et, durant une brève période, notre doyen d'âge. Nous expri-